



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2024, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

Règlement numéro 12530-2024 relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants afin de contrôler l'utilisation des pesticides et des fertilisants sur son territoire dans le but de protéger les lacs, les cours d'eau ainsi que la santé et le bien-être de la population

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du greffe et sur le site Internet de la Ville au www.fossambault-sur-le-lac.com où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 13 juin 2024.

Jacques Arsenault, CRHA
Greffier